

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE - ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024



À tout moment les originaux des pièces mentionnées ci-dessous pourront être demandés.

Toutes les pièces justificatives demandées dans PJ web sont obligatoires et doivent être validées pour que votre dossier administratif soit complet

INSCRIPTION Master 1 et 2

☐ Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité au nom de l'étudiant ou une attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire pour l'année universitaire 2023-2024
☐ Si vous êtes né après 1983, le certificat individuel de participation à l'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) (si elle n'a pas déjà été fournie lors d'une inscription à l'UM et pour les étudiants de nationalité Française)
☐ Attestation nominative CVEC
☐ Déclaration sur l'honneur (formulaire à télécharger sur le site internet)
☐ Si vous avez déjà été inscrit dans l'enseignement supérieur, les attestations de réussite et/ou les relevés de notes obtenus depuis le baccalauréat (mettre attestation de réussite en licence ou en master 1 selon le cas)
☐ Si vous êtes préinscrit(e) sur internet, le récapitulatif PRIMO WEB ou IA WEB
Documents supplémentaires pour une 1ère inscription à l'UM
☐ La carte nationale d'identité ou le passeport ou le titre de séjour en cours de validité
☐ Si vous êtes bachelier de l'année ou déjà bachelier, le relevé des notes officiel du baccalauréat avec le n° INE OU
□ Si vous êtes étudiant international, le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée (Si le document n'est pas rédigé en français)
□ 1 photo d'identité récente répondant aux critères de la République Française (JPEG ou JPG UNIQUEMENT)
Selon votre situation les pièces justificatives suivantes peuvent être demandées
☐ Si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription, le formulaire « autorisation d'inscription pour étudiant(e) mineur(e) » (Formulaire à télécharger sur le site internet)
☐ Si vous êtes boursier(e), la notification du CROUS, BGF, bourse ambassade…) 2023-2024
☐ Si vous êtes pupille de la Nation, le jugement du TGI

NB : les étudiant(e)s en formation continue doivent s'adresser au Service de la Formation Continue qui procèdera à leur inscription selon des modalités spécifiques.